

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 13 février 2015 portant dissolution du poste permanent de Névache
(Hautes-Alpes)**

NOR : INTJ1503492A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Le poste permanent de Névache (Hautes-Alpes) est dissous à compter du 1^{er} avril 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,
E. DARRAS